

GUIDE DE VOYAGE



Réfléchissez-y
à deux fois
avant d'acheter
un produit de
contrefaçon



MINISTERIO
DE INDUSTRIA, COMERCIO
Y TURISMO



Oficina Española
de Patentes y Marcas

Les vacances sont souvent synonymes de détente, de bons repas au restaurant et aussi d'achats ! Il arrive que l'on croise habituellement des marchands ambulants ou que l'on visite des marchés locaux, remplis d'articles de couleur comme des écharpes, des sacs, des montres et de des produits électroniques de toute sorte. Il y a de tout, à un prix défiant toute concurrence. Mais **sachez que, dans la plupart des cas, il s'agit de produits de contrefaçon.**

Alors que, par le passé, la plupart des contrefaçons étaient des produits de luxe, comme les sacs de marque, ce phénomène s'étend aujourd'hui à toute sorte d'articles, comme les jouets, les batteries, les parfums, voire les médicaments.

DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'une contrefaçon ?

Une contrefaçon est une copie non autorisée d'un produit original ; les contrefacteurs tentent d'imiter les caractéristiques, la matière ou l'aspect d'un produit original ou protégé légalement afin de tirer profit de la réputation de ce produit original, qui s'appuie sur une marque, une indication d'origine (comme « fabriqué en Espagne »), une conception ou un brevet.



En quoi consiste le piratage ?

Le piratage consiste à obtenir une copie non autorisée de droits d'auteur et connexes. Cela implique l'utilisation sans licence d'œuvres protégées par des droits de propriété intellectuelle. Il s'agit, par exemple, de films, de musique, de livres, d'images, de logiciels, etc.

COMMENT ÉVITER LES CONTREFAÇONS ?

Vérifications lors d'achats effectués en magasin

Quelques conseils :

- Le prix est étonnamment bas. Méfiez-vous des soi-disant bonnes affaires
- La qualité du produit est inférieure à celle escomptée : coutures ou fermetures éclair défectueuses sur le cuir ou les vêtements, par exemple
- Le produit sent la colle, le plastique ou une substance chimique
- L'emballage, l'étiquette et les images sont de piètre qualité
- Le point de vente ne correspond pas à un produit de cette classe...



...EN DÉFINITIVE, SI C'EST TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI, C'EST QUE CELA N'EST SANS DOUTE PAS VRAI.

AVEZ-VOUS ACHETÉ UN PRODUIT DE CONTREFAÇON ?

Si vous avez acheté un produit qui s'avère être une contrefaçon, vous devez contacter immédiatement le vendeur afin d'essayer d'annuler la vente.

Il est important que le fabricant d'origine sache que ses produits font l'objet de contrefaçons. Ce n'est que de cette façon que vous **pourrez contribuer** à faire cesser la production et la vente de produits de contrefaçon.

Informez le fabricant d'origine de cet achat, en joignant de préférence des documents tels qu'une copie d'une annonce publicitaire et des photos du produit acheté. Indiquez la date et le lieu d'achat du produit. Vous trouverez sur Internet les adresses de contact des fabricants d'origine. Vous apporterez ainsi une contribution de taille à la lutte contre la contrefaçon.

Vous pouvez également déposer une plainte auprès de la Police nationale (en composant le 091) ou municipale (en composant le 092). Vous pouvez également présenter une plainte auprès de l'un des bureaux de la Guardia Civil ou en composant le 062.

La plainte peut être déposée par écrit ou oralement sous forme de déclaration. Cette dernière devra comporter l'identité de la personne déposant la plainte ainsi que des renseignements sur le fait délictueux et l'auteur présumé de l'infraction, de façon à aider et orienter les forces de l'ordre.

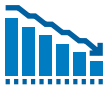
L'ACHAT DE PRODUITS DE CONTREFAÇON A DES CONSÉQUENCES



Pour le consommateur : produits sans garantie et de faible qualité, perte du droit de réclamation, risque pour la santé et la sécurité, etc.



Pour les mafias : contribution à l'exploitation au travail, blanchiment de capitaux, crime organisé, etc.



Pour les entreprises : perte d'argent importante, perte de temps devant les tribunaux, concurrence déloyale, atteinte à son image, etc.



Pour le pays : destructions de postes de travail, diminution des recettes publiques, désincitations à la recherche, au développement et à l'innovation, atteinte à l'image touristique, etc.



Pour l'environnement : production sans normes environnementales ni protocoles de travail favorisant la réduction, le recyclage ou la réutilisation.



Paseo de la Castellana 75. 28071 Madrid
T. 902 157 530 - F. 913 49 68 56
stopfalsificaciones@oepm.es - www.oepm.es